

GRENOBLE ET SA RÉGION

ROYBON | Le groupe porteur du projet de Center Parcs conteste la décision du juge des référés du tribunal administratif de Grenoble, rendue mardi

Pierre & Vacances a décidé de se pourvoir en cassation

Ce n'est pas vraiment une surprise. La nouvelle est tombée hier : le groupe Pierre & Vacances, qui souhaite construire un village de loisirs Center Parcs à Roybon, a décidé de se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État, pour contester la décision du juge des référés du tribunal administratif de Grenoble. Celui-ci a en effet ordonné, mardi après-midi, la suspension de l'un des deux arrêtés préfectoraux autorisant les travaux de construction du Center Parcs.

M^e Isabelle Cassin, avocate du groupe Pierre & Vacances, avait annoncé après l'audience (lire notre édition d'hier) que son client prendrait, « dans les prochains jours, la décision de se pourvoir ou non en cassation devant le Conseil d'État ». C'est désormais chose faite.

Des barrages sur le chantier

Les promoteurs du projet estiment que cette décision du juge administratif suspend les travaux de construction prévus fin 2015, mais pas le défrichement, déjà largement entamé, de la zone à construire (« il ne reste qu'un quart des arbres à abattre », estime le maire de Roybon, Serge Perraud). Ils entendent donc reprendre celui-ci dès que les zadistes auront été expulsés, sans doute...

Or, ceux-ci, qui criaient victoire, hier, sur leur site Internet, n'attendent pas les bras croisés que les gendarmes les



Les zadistes ont installé des barrages sur le chantier, pendant que Pierre & Vacances se pourvoyait en cassation. Photos Le DU/Marc GREINER

chassent. Ce mercredi, ils avaient installé des barrages sur le chantier, avec des arbres abattus ou des palettes. Ils « envoient un message, peut-être un peu fort... pour faire émerger un modèle plus sain à différents aspects », estimait, hier, Éric Piolle, maire écologiste de Grenoble, invité de la matinale de *France Inter*. « Le passage en force ne mène à rien », a-t-il ajouté. **S.D.**



LA PHRASE

« Les travaux vont s'arrêter sur le chantier du Center Parcs à Roybon. »

Éric Piolle, maire EELV de Grenoble, hier matin, sur *France Inter*, au lendemain de la décision du tribunal administratif



La Fédération des pêcheurs de la Drôme, dont le recours vient d'être validé par le tribunal, « n'est pas contre Center Parcs, mais contre le lieu choisi »

« S'ils nous avaient écoutés dès le début, on n'en serait pas là... » Christian Brély soupire. « Satisfait », pourtant, le président de la Fédération des pêcheurs de la Drôme, dont le recours vient d'être validé par le tribunal administratif de Grenoble au titre de la loi sur l'eau.

Center Parcs devra revoir son projet. Mais le sentiment que du temps aurait pu être gagné : « Cela fait des années qu'on dit que leur dossier n'est pas bon ! »

« Nous ne sommes pas contre l'implantation d'un Center Parcs en Isère, mais contre le lieu choisi, sur une zone humide très importante, trop vulnérable et incapable d'absorber une pression anthropi-

que d'une telle ampleur, de plus sur le château d'eau de la Drôme. Ce choix d'implantation est une grave erreur environnementale qui aura des effets irréversibles sur le milieu aquatique drômois. Depuis la connaissance de ce projet, nous avons soulevé ce problème sans être écouté. »

« La création d'un centre de tourisme ne pourra se réaliser qu'en préservant l'environnement, le milieu aquatique »

Ils viennent de l'être par l'instance administrative. Christian Brély n'en reste pas moins « stupéfait d'entendre de la part des élus un double discours. Au plus haut niveau, une volonté politique très forte

pour le bon état écologique des cours d'eau. Sur le terrain, ces mêmes élus oublient totalement cette volonté et engagé des actions dévastatrices. »

« Nous espérons que ce jugement permettra aux élus et au promoteur Pierre & Vacances d'avoir conscience que la création d'un centre de tourisme ne pourra se réaliser qu'en préservant l'environnement, le milieu aquatique. Celui de la Drôme doit aussi être pris en compte. »

La Fédération des pêcheurs de la Drôme du président Christian Brély a vu son recours validé par le tribunal administratif de Grenoble. Center Parcs devra, donc, revoir son projet à Roybon.

Photo Le DU/B.



ILS RÉAGISSENT À LA DÉCISION DU TRIBUNAL

YANNICK NEUDER

Président de Bièvre Isère Communauté

→ « Il faut retenir deux aspects de cette décision : le premier portant sur l'autorisation dite "dérogation des espèces protégées", nécessaire à la poursuite de la phase de défrichement. Les trois recours ont été rejetés par le juge des référés, estimant qu'aucun doute sérieux ne pesait sur la légalité. Le deuxième portant sur l'arrêté du dossier de loi sur l'eau, indispensable pour la réalisation des travaux à venir au cours de l'été 2015. Le juge a considéré qu'il y avait un doute sur deux points : l'absence de saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public), laquelle est aujourd'hui obligatoire pour tout projet supérieur à 300 millions d'euros. Sauf que ce seuil semble avoir été fixé en 2010, bien après le dépôt du dossier Center Parcs de Roybon. Le second doute serait en lien avec la quantité des surfaces compensées des zones humides impactées par le projet. Sur ces deux aspects, le jugement sur le fond interviendra en juin 2015. Il faut noter que l'arrêté de défrichement ne fait l'objet d'aucun jugement, ce qui veut dire que les travaux de déboisement peuvent continuer. J'attends, par ailleurs, les décisions du groupe Pierre & Vacances et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui pourraient se pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État. En conclusion, ce jugement n'impacte, pour l'instant, que faiblement le planning de réalisation du projet. »

JEAN-PIERRE BARBIER

Député UMP de l'Isère

→ « Je relève que trois recours sur quatre ont été rejetés par le juge administratif, ce qui démontre que le projet n'est pas une catastrophe écologique, et que les questions posées par le commissaire-enquêteur concernant les espèces protégées ont été satisfaites. Seul le dossier loi sur l'eau a conduit le juge à émettre un doute sur la possible consultation de la Commission nationale du débat public et sur la suffisance des mesures de compensation au titre de la destruction des zones humides. Il ne s'agit que d'un épisode de plus dans une bataille juridique qui dure depuis des années. Je souhaite maintenant que la justice se prononce rapidement sur le fond des deux questions formulées par le juge des référés, en espérant cette fois, qu'à l'issue de cette procédure, le projet puisse voir le jour le plus rapidement possible. »

Enfin, Jean-Pierre Barbier rappelle qu'il s'agit d'un projet d'investissement de plus de 300 millions d'euros et de plus de 700 emplois pour le territoire.

EUROPE ÉCOLOGIE - LES VERTS ISÈRE

Le communiqué des élus

→ « Nous saluons la décision du tribunal administratif de Grenoble, qui a suspendu les travaux du fait du non-respect des règles de débat public et du mépris de la loi sur l'eau. C'est la confirmation que ce projet de Center Parcs a été mené de façon précipitée, au détriment de la concertation et du respect du droit, sous l'impulsion de "grands élus" qui ne s'honorent pas à multiplier les tentatives de passage en force, régulièrement retoquées (cf. la rocade Nord). EELV l'avait dit et répété, notamment par les voix de ses élus isérois et régionaux qui ont demandé à plusieurs reprises l'arrêt des travaux. Même le président du conseil régional avait estimé nécessaire de stopper les travaux, à la suite de notre demande. Il faut désormais ouvrir un vrai débat public sur les enjeux d'un développement soutenable pour développer ce territoire. Ce projet passe, bien sûr, par le tourisme, mais aussi l'énergie, l'agriculture, l'économie de proximité... Le conseil général, la Région et les collectivités qui souhaitent subventionner le Center Parcs peuvent allouer leurs ressources à ce nouveau projet. » Signé : Michèle Bonneton (députée EELV de la 9^e circonscription de l'Isère), Olivier Bertrand et Catherine Brette (conseillers généraux EELV de l'Isère), Maryvonne Boileau et Pierre Mériaux (conseillers régionaux EELV isérois), Nadine Reux (secrétaire départementale EELV Isère) et Bruno Bernard (secrétaire régional EELV Rhône-Alpes).

JÉRÔME SAFAR

Conseiller régional PS

→ « Après la décision de justice, que je ne commente pas, plusieurs questions restent pendantes : notre pays, notre région et notre département peuvent-ils "se payer le luxe" de refuser un projet créant 700 emplois directs demain et plus d'un millier liés au chantier de construction pendant deux ans, alors que les chiffres du chômage en novembre sont encore mauvais ? Comment tout faire pour permettre à un groupe français qui choisit d'investir en France et dans notre région sur un projet structurant, soutenu localement, et par les élus locaux, et par la population, de réaliser cet investissement ? Le véritable débat, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, n'est-il pas la capacité que nous aurons collectivement de donner les signes d'une volonté de créer des emplois localement autour de projets durables et structurants, et non de savoir s'il faut refuser certains emplois au prétexte qu'ils ne seraient pas compatibles avec l'idée que l'on se fait du tourisme ? Le projet doit se réaliser en tenant compte de ces remarques pour l'emploi et le développement de notre département et de notre région. Pour ma part, je serai solidaire des élus locaux et des habitants qui veulent légitimement avoir la chance de faire vivre leurs villes et villages. »

MIREILLE D'ORNANO

Députée européenne FN

→ « Mais qui donc gouverne la France ? Légitimement, on est en droit de se poser la question, lorsque l'on constate que les Verts (zadistes), qui ne représentent qu'une très petite minorité, parviennent à faire arrêter tous les projets structurants dans le pays. Après l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le barrage de Sivens, c'est au tour du Center Parcs de Roybon, puis demain de la ligne TGV Bordeaux-Agen-Toulouse, d'être mis au banc des accusés de la vie économique, et ce sont donc des centaines d'emplois qui ne verront jamais le jour. Ainsi, en période de crise économique grave, les écologistes, au prétexte souvent discutable de sauvegarder l'environnement, jouent égoïstement la carte du chômage. Il serait grand temps que cela cesse, et que la création d'emplois reste la priorité des priorités dans notre pays. »